

► Situations fragiles ou difficultés

Agrisolidarité est à vos côtés !

La crise sanitaire actuelle nous rappelle à tous combien la solidarité et l'entraide sont plus que des simples mots. Parfois, ils peuvent permettre de changer le cours des choses et de trouver des solutions nouvelles. C'est tout l'enjeu d'un accompagnement Agrisolidarité.

L'association Agrisolidarité, créée en 2007 par les OPA de Saône-et-Loire, a pour objectif de favoriser un partenariat étroit entre les différents interlocuteurs des exploitations, afin d'intervenir de façon concertée et le plus en amont possible sur les situations fragiles et les accompagner vers un retour à l'autonomie.

L'objectif ? Construire un diagnostic partagé, retrouver des perspectives, développer des

projets...

Qui peut en bénéficier ? Les exploitants agricoles et leurs familles qui font face à des difficultés économiques, techniques, financières, personnelles, avec un impact sur l'exploitation.

Comment en bénéficier ?

1. Appelez-nous au 06.72.97.07.19 et laissez-nous vos coordonnées sur le répondeur. Nous vous rappelons et vous écoutons en toute discrétion.

2. Nous vous rencontrons (actuellement par téléphone, ou Internet si possible), expliquez-nous vos difficultés, vos besoins. Avec vous, nous réalisons un état des lieux de la situation.

3. Nous pourrions alors vous proposer un accompagnement personnalisé, avec un plan d'actions évolutif sur lequel vous vous engagez, pour franchir pas à pas les obstacles et vous aider à trouver vos propres solutions.

Tout ne se règle pas en un jour, ni même en un mois, mais il est plus facile de gravir une montagne avec des appuis et des relais. Ces deux dernières années, ce sont près de 200 exploitants qui ont franchi le pas et contacté Agrisolidarité.

LES CONSEILLERS AGRISOLIDARITÉ



Agrisolidarité

► En bref

► Jusqu'au 11 mai, la restauration reste dans le flou

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, Emmanuel Macron a annoncé, le 13 avril, la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai, assortie d'une potentielle réouverture pour certains établissements scolaires à cette échéance, mais pas pour les restaurants, hôtels et cafés. « Le confinement le plus strict doit se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai », a déclaré le président de la République. Concernant l'éducation nationale, « à partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées », mais pas l'enseignement supérieur. Toutefois, il précise que « le lundi 11 mai ne sera possible que si nous continuons d'être civiques, responsables (...) et que si la propagation du virus a effectivement continué à ralentir ». Concernant, « les lieux rassemblant du public, restaurants, cafés et hôtels, cinémas, théâtres, salles de spectacles, musées », ils resteront « fermés à ce stade ». Et les « grands festivals et événements avec un public nombreux ne pourront se tenir au moins jusqu'à mi-juillet prochain ». Concernant ces secteurs (hôtellerie, tourisme, événementiel, culture...), Emmanuel Macron a annoncé « un plan spécifique », car ils « seront durablement affectés ». Cela se concrétisera par « des annulations de charges et des aides spécifiques ».

► Une aide aux plus démunis pour les "besoins essentiels"

À l'occasion de son allocution le 13 avril, le président de la République a annoncé la création d'une aide aux familles et aux étudiants les plus modestes pour satisfaire « les besoins essentiels ». Emmanuel Macron a expliqué qu'il avait « demandé au gouvernement de verser sans délai une aide exceptionnelle aux familles les plus modestes avec des enfants afin de faire face à leurs besoins essentiels ». Et de préciser ensuite que « les étudiants les plus précaires », notamment originaires d'outre-mer, « seront aussi aidés ». Aux États-Unis, des dispositions directement liées à l'alimentation et à l'agriculture dans la loi Care ont été adoptées par le Sénat américain le 29 mars, pour environ 49 Mrds \$; la moitié est consacrée aux programmes alimentaires nationaux, dont le programme d'aide à la nutrition complémentaire (Snap) qui représente 32 % de l'aide totale. Concernant les aides aux entreprises, Emmanuel Macron a annoncé que « les mesures de chômage partiel et de financement pour les entreprises seront prolongées et renforcées ». Il a « demandé au gouvernement d'accroître les aides, de les simplifier pour vous permettre de surmonter cette période ». Enfin il a souhaité un effort supplémentaire des banques (reports d'échéances plus « massifs ») et des assureurs.

L'accompagnement Agrisolidarité

1^{er} RDV gratuit et confidentiel avec un conseiller Chambre d'Agriculture et MSA

- Etat des lieux
- Quels sont les difficultés auxquelles fait face mon exploitation ?
- Quelles solutions existent ?

→ Plan d'action personnalisé



REPONDEUR AGRISOLIDARITE : 06-72-97-07-19


GROUPE ROY ENERGIE
EXPERT PHOTOVOLTAÏQUE

POUR LA RÉNOVATION OU LA CONSTRUCTION NEUVE
DE VOTRE BÂTIMENT, NOUS AVONS LA SOLUTION !

L'EXPERTISE D'UN PROJET CLÉS EN MAIN
AU PRIX JUSTE ET JUSTIFIÉ

- Administration et étude
- Construction et installation
- Maintenance et surveillance

100% DE MAÎTRISE, 100% D'EXPERTISE
POUR 0% DE SOUS-TRAITANCE



SIÈGE SOCIAL 36 rue de l'Empereur 45000 ORLÉANS
02 38 801 801 – WWW.GRE-ENR.FR – contact@gre-enr.fr



EXPLOITEZ LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE VOS BÂTIMENTS !

